

**Guide de la
municipalité hôte
Jeux de l'Acadie 50+
2018**



**Document de la mise en candidature
Jeux de l'Acadie 50+
2018**

A - PRÉSENTATION

Tout d'abord, l'objectif de ce document est d'aider toutes les municipalités, désireuses de recevoir les jeux, à formuler une demande pour organiser les 6es Jeux de l'Acadie 50+ de 2018. Après seulement sept ans d'existence, les Jeux de l'Acadie 50+ prennent de plus en plus d'ampleur. À cet égard, les Jeux de l'Acadie 50+ anticipent à l'avance une collaboration avec la municipalité hôte, pour faire de ces 6^{es} jeux un événement mémorable.

Ce document a également pour objectif de présenter aux municipalités hôtes le potentiel et les détails entourant le processus de sélection, les critères d'évaluation et les critères quant au document officiel de mise en candidature.

La sélection de la municipalité hôte des JA50+ relève du Conseil de direction des JA50+, formé des quatre provinces de l'Atlantique et parrainé par l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil de direction doit adopter un processus de sélection de la municipalité hôte et a l'autorité d'y effectuer toute modification.

Advenant le cas où aucune municipalité ne pose sa candidature pour l'organisation des 6es JA50+, ou ne satisfait les critères d'évaluation, le Conseil de direction a l'autorité de désigner une municipalité hôte ou de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la tenue des Jeux.

B - PROCESSUS DE SÉLECTION

➤ Échéancier

L'échéancier suivant est établi pour la sélection de la municipalité hôte des 6^{es} Jeux de l'Acadie 50+ de 2018 :

Février 2016	Lettre aux provinces en règle et les municipalités les invitant à poser leur candidature selon la nouvelle formule d'alternance :
1 ^{er} mai 2016	Date limite pour le dépôt du formulaire de mise en candidature par les municipalités qui souhaitent accueillir les 6 ^{es} Jeux de l'Acadie 50+ de 2018 (voir Annexe A);
Mai -, Juin 2016	Rencontre d'information avec les municipalités qui souhaitent accueillir les 6 ^{es} Jeux de l'Acadie 50+.
1 ^{er} juillet 2016	Date limite pour le dépôt du document officiel de mise en candidature pour les 6 ^{es} Jeux de l'Acadie 50+ de 2018;
Juillet - Août 2016	Évaluation des municipalités candidates pour les Jeux de l'Acadie 50+ en 2018;
24 août 2016	Sélection et annonce de la municipalité hôte choisie à la 6 ^e des Jeux de l'Acadie 50+ de 2018;
Octobre - Novembre 2014	Signature du Protocole d'entente avec la municipalité hôte des 6 ^{es} Jeux de l'Acadie 50+ de 2018.

➤ **Rencontre d'information**

Chaque municipalité qui dépose la lettre d'intention sera visitée durant le mois de mai et juin.

Cette réunion sera normalement présidée par le directeur général du comité des Jeux des aînés de l'Acadie.

Buts de cette réunion sont :

- Informer les municipalités des exigences relatives à l'organisation des 6es Jeux de l'Acadie 50+ (ressources humaines et financières, installations, etc.);
- Informer les municipalités du processus et des critères d'évaluation des candidatures;
- Informer les municipalités des exigences du dossier de mise en candidature;
- Remettre aux municipalités les paramètres à respecter quant à l'organisation de la finale des Jeux de l'Acadie 50+ faisant l'objet du processus de sélection.

➤ **Formulaire de mise en candidature et dossier officiel de mise en candidature**

La province ou la municipalités qui désirent poser leur candidature doivent d'abord remplir et déposer au bureau de l'AFANB, **au plus tard le 1^{er} juillet 2016**, le ou les formulaires de candidature (voir Annexe A).

C - MESURE ET ÉVALUATION DES CANDIDATURES

➤ Critères d'évaluation

Les candidatures sont évaluées selon les critères décrits dans le présent document intitulé « **Guide pour les municipalités hôtes** ». Ce document est remis aux candidatures lors de la réunion d'information.

➤ Comité d'évaluation

Ce comité est composé de trois (3) personnes des membres du conseil d'administration et inclus, en surplus, le président du conseil d'administration et le directeur général des Jeux de l'Acadie 50+.

La composition du comité d'évaluation doit viser les objectifs suivants :

- Comprendre les buts et objectifs des Jeux de l'Acadie 50+ :
- Posséder une connaissance récente du fonctionnement de la JA50+;
- Posséder une connaissance récente des exigences financières des JA50+;
- Posséder une expérience dans la programmation des quatre volets des JA50+;
- Posséder une expérience dans l'organisation d'une Finale des JA50+;
- Posséder une expérience à titre de membre d'une équipe d'encadrement d'une délégation aux JA50+.

Il est recommandé que les membres du comité d'évaluation résident dans des régions différentes. **Toute personne résidant dans une municipalité qui est candidate ne peut être membre du comité d'évaluation.** Les membres du comité d'évaluation et les employés de la JA50+ ne peuvent émettre aucun commentaire aux médias ou de façon publique sur l'évaluation des candidatures avant que le dévoilement du résultat soit annoncé lors de la finale des JA50+.

Il faut également s'assurer que les personnes recommandées seront disponibles pour faire le travail d'évaluation requis.

➤ **Mandat du comité d'évaluation**

Le comité d'évaluation a comme mandat :

- D'évaluer les candidatures et faire une recommandation au Conseil de direction des JA50+;
- Faire, s'il le juge nécessaire, des recommandations au Conseil de direction sur le processus de sélection.

➤ **Orientation du comité d'évaluation**

Les personnes membres du comité d'évaluation doivent recevoir une copie de tous les dossiers officiels de mise en candidature lors de cette réunion.

Les objectifs de cette rencontre sont :

- Réviser le mandat du comité;
- Réviser la procédure d'évaluation;
- Réviser les critères d'évaluation;
- Régler les détails administratifs;
- Recevoir les dossiers officiels de mise en candidature.

➤ **Visite des candidatures**

Le comité d'évaluation doit visiter les candidatures.

Lors de la visite du comité d'évaluation, la municipalité qui est candidate peut être représentée par un maximum de dix (10) personnes.

Les objectifs de la visite sont de permettre aux membres du comité d'évaluation :

- D'évaluer les capacités d'hébergement;
- D'évaluer la disposition géographique des sites;
- D'évaluer les installations pour les quatre volets de la programmation;
- D'évaluer les installations pour les activités sociales, officielles et administratives;
- D'évaluer le potentiel des ressources humaines et financières de la municipalité candidate.

La visite se déroule sur une période totale maximale de trois (3) heures :

Visite, par le comité d'évaluation, des sites choisis. La visite a pour but de permettre aux membres du comité de se familiariser avec les sites qu'ils ne connaissent pas.

Présentation orale du ou des représentants de la candidature et période de questions. Cette présentation a pour objectif d'apporter des informations complémentaires au dossier de candidature et permettre au comité d'évaluation d'obtenir des clarifications sur le projet de présentation des Jeux de l'Acadie 50+ par la candidature.

Les cartes géographiques municipales, qui peuvent compléter le dossier de candidature, sont également permises.

D - SÉLECTION DES CANDIDATURES

➤ Rapport du comité d'évaluation

Une fois son travail complété, le comité d'évaluation prépare et dépose auprès du Conseil de direction des JA50+, un rapport dans lequel le comité recommande la sélection d'une des municipalités évaluées. À noter que si le comité juge qu'aucune des municipalités ne satisfait les critères d'évaluation, il peut s'abstenir de faire une recommandation.

Le rapport doit être présenté au Conseil de direction par le président du comité d'évaluation ou à défaut par une autre personne membre du comité. Cette personne doit être disponible pour répondre à toutes questions des membres du Conseil de direction.

➤ Choix de la municipalité hôte

Le choix de la municipalité hôte se fait par vote secret des membres présents du Conseil de direction des JA50+ et la proposition doit recueillir deux tiers ($\frac{2}{3}$) des suffrages exprimés.

E - ANNONCE DE LA MUNICIPALITÉ HÔTE

L'annonce officielle du choix de la municipalité hôte se fera lors de la clôture des JA50+, le 21 août 2016 à Shediac, N.-B.

Si une municipalité le demande, le président peut lui donner toute information disponible relativement à l'évaluation de la municipalité en question. Toute autre information demeurera confidentielle. L'annonce officielle doit se faire par le président de la JA50+ ou le vice-président selon le cas.

F - PROTOCOLE D'ENTENTE

Un protocole d'entente entre la municipalité hôte sélectionnée et les JA50+ doit être signé au plus tard à la fin octobre ou au début de novembre 2016.

G - DOCUMENT OFFICIEL DE MISE EN CANDIDATURE

Le document de mise en candidature doit être déposé au siège social des JA50+ **avant le 1^{er} juillet 2016 au bureau de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick.**

Les informations demandées doivent être présentées dans un cahier de format 8 ½" x 11", en cinq (5) copies tout en respectant l'ordre des questions qui suivent. Le cahier formant le document officiel de mise en candidature doit être d'une grande sobriété et, de préférence, dans un cartable à anneaux.

➤ **Valeur des critères d'évaluation**

Pour chaque critère d'évaluation, une valeur relative a été attribuée.

Critères	Valeur relative		
1. Engagement du Conseil municipal	20 / 340		
2. Importance des Jeux des aînés de l'Acadie	20 / 340		
3. Implication des aînées et des citoyens de la communauté	30 / 340		
4. Antécédents de la municipalité candidate	20 / 340		
5. Capacité d'accueil des participants(e)s	60 / 340		
6. Programmation des quatre volets des JAA	70 / 340		
7. Programmation culturelle et sociale	60 / 340		
8. Financement de ces Jeux des aînés de l'Acadie	40 / 340		
9. Généralités	10 / 340		
10. Présentation du dossier	10 / 340		
TOTAL :	340 / 340		

1. Engagement du Conseil municipal (Valeur : 20/340)

- a) Est-ce que le Conseil municipal accepte les exigences du conseil d'administration des Jeux de l'Acadie 50+ pour la présentation de ces 6^{es} jeux, telles que décrites dans le protocole d'entente présenté à l'Annexe B ?
- b) La municipalité est-elle prête à accorder la priorité aux Jeux de l'Acadie 50+ durant l'année des Jeux ?
- Maintien des activités majeures ;
 - Organisation d'une ou d'autres activités majeures durant la même année.

2. Importance donnée aux Jeux de l'Acadie 50+ pour la municipalité (Valeur : 20/340)

- a) Quels sont les objectifs que la municipalité veut atteindre en présentant Jeux de l'Acadie 50+?
- Compatibilité de ces objectifs avec ceux des Jeux de l'Acadie 50+ ;
 - Réalisme de ces objectifs ;
 - Impact des Jeux de l'Acadie 50+ sur la municipalité.
- b) De quelle façon la municipalité entend-elle respecter et promouvoir la culture acadienne et la langue française lors des Jeux de l'Acadie 50+ ? Démontrer clairement que le français sera la langue exclusive des Jeux, et ce, tant au niveau des compétitions sportives que des autres activités socioculturelles de la finale.
- Réalisme du plan ;
 - Qualité du français.

3. Implication des aînés et des citoyens (Valeur : 30/340)

- a) Quels moyens ont été pris pour consulter les aînés et aînées relativement à la candidature possible de la municipalité ? Est-ce que vous avez une association d'aînés ou un club d'âge d'or dans votre municipalité ?
- Nombre de consultations faites;
 - Méthode utilisée;
 - Nombre de personnes touchées par ces consultations.
- b) Est-ce que les organismes oeuvrant dans la communauté appuient la candidature de la municipalité et sont-ils prêts à s'impliquer (bénévolement, financièrement, etc.)? (Annexer les lettres d'appui)
- Nombre d'organisations locales touchées par les consultations;
 - Représentativité des organismes touchés (nombre de membres).

4. Antécédents de la municipalité (Valeur : 20/340)

- a) La municipalité a-t-elle tenu déjà un tel évènement? Si oui, donnez les détails.
- Nombre et année de réalisation;
 - Budget impliqué et financement;
 - Nombre de personnes bénévoles, de participants;
 - Participation de la municipalité (ressources physiques, humaines, financières, etc.);

- Participation des organismes scolaires, communautaires et autres (ressources physiques, humaines, financières, etc.);
 - Participation de l'entreprise privée.
- b)** La municipalité a-t-elle tenu antérieurement d'autres manifestations assez importantes permettant de croire qu'elle peut organiser les Jeux de l'Acadie 50+ ? Décrivez brièvement ces manifestations :
- Nombre et année de réalisation;
 - Types de manifestations;
 - Budget impliqué et financement;
 - Nombre de personnes bénévoles, de participantes et participants;
 - Participation de la municipalité (ressources physiques, humaines, financières, etc.);
 - Participation des organismes scolaires, communautaires et autres (ressources physiques, humaines, financières, etc.);
 - Participation de l'entreprise privée.

5. Capacité d'accueil des participantes et participants

(Valeur : 60/340)

- a** La municipalité peut-elle satisfaire les exigences des Jeux de l'Acadie 50+ pour l'hébergement des participants ? Énumérez les sites d'hébergement proposés.

Données de base :

- Liste des hébergements de la région pour les participants (3) soirs;
- Les participants sont responsables de leur transport, logement et nourriture
- Selon les données approximatives, environ 300 et 400 participants prendront part aux 6^{es} Jeux de l'Acadie 50+ de 2018

- b** La municipalité peut-elle satisfaire les exigences des Jeux de l'Acadie 50+ pour l'hébergement des parents et amis dans la municipalité hôte ? Énumérez les sites d'hébergement proposés.

Éléments de la mesure et de l'évaluation :

- Nombre d'hôtels dans la région;
- Nombre de campings dans la région;
- Nombre d'autres sites d'hébergement dans la région;
- Distance entre les sites d'hébergement et les sites sportifs et non-sportifs ;

- c** La municipalité peut-elle satisfaire les exigences des Jeux de l'Acadie 50+ pour nourrir les participantes et participants lors du banquet du samedi soir (300-400) participants ? Énumérez les sites proposés ainsi que le nombre de places.

- d** La municipalité dispose-t-elle de locaux administratifs suffisants pouvant être utilisés pendant la finale?

- Accueil/accréditation;
- Centrale administrative;
- Salle des missions (si séparée de la Centrale administrative);
- Salon des bénévoles;
- JA50+;
- COJA50+;
- Salon des médias;
- Statistiques;
- Cérémonies;
- Réceptions;

- Salon des athlètes;
- Médical;
- Remise des médailles.

e La municipalité peut-elle satisfaire les exigences en matière de sécurité et de médical lors de la finale?

Données de base :

- Surveillants aux sites (compétition, hébergement, cérémonies, etc.);
- Contrôle routier adéquat avec des personnes compétentes pour diriger le trafic, s'il y a lieu;
- Services d'ambulance en cas d'urgence aux sites des compétitions ainsi qu'aux différentes cérémonies officielles;
- Proximité d'un hôpital;
- Personnel médical qualifié;
- Selon les données approximatives, environ (400-500) participants prennent part à la finale à compter du premier jour de compétitions du jeudi jusqu'à dimanche

Éléments de la mesure et d'évaluation :

- Nombre de surveillants;
- Nombre de personnel médical qualifié;
- Nombre d'ambulanciers et de véhicules de premiers soins;
- Appui des forces de l'ordre de la municipalité ou de la région.

6. Programmation des quatre volets

(Valeur : 70/340)

a) La municipalité peut-elle satisfaire les exigences des Jeux de l'Acadie 50+ quant aux sites pour les quatre volets ? Décrivez ces sites.

Éléments de la mesure et de l'évaluation :

- Évaluation des sites selon les standards;
- Capacité d'accommodation des spectateurs (estrades, stationnement, etc.);
- Distance entre les sites de compétitions ou d'activités, les sites d'hébergement et les sites d'alimentation (c.-à-d.. toute compétition ou activité doit se dérouler entre 8 h et 24 h dans un rayon maximum de 50 km de la municipalité hôte);
- Élaboration d'un plan B, en cas de pluie pour les activités pratiquées à l'extérieur.

Voir le tableau pour les exigences et les descriptions complètes des disciplines à la programmation des quatre volets des Jeux de l'Acadie 50+.

Données de base :

b) La municipalité possède-t-elle les ressources humaines nécessaires pour l'organisation de la programmation des quatre volets de la finale (organisatrices et organisateurs)?

- Programme de formation des officiels et autres personnes bénévoles;

➤ **Exigences minimales des sites d'activités**

**Exigences minimales des installations pour les activités sportives,
récréatives, intergénérationnelles, culturelles
et les activités du mieux-être**

Épreuves sportives suggérées

Il est à noter que nous suggérons aux municipalités d'offrir l'ensemble des épreuves proposées. Toutefois, elles ne sont pas obligées d'offrir toutes les activités mentionnées. Elles peuvent proposer d'autres activités en tenant compte des installations dont elles disposent ou qui sont disponibles dans les municipalités avoisinantes.

DISCIPLINES	AIRE REQUISE	DIMENSIONS	PARTICULARITÉ
Badminton	5 terrains doubles	13,4 m sur 6,10 m	Terrains intérieurs (si possible au même endroit)
Tennis	Minimum 3 terrains	23,77 m sur 10,97 double	Terrains extérieurs
Vélo	Sur route	Distances minimums de 25 km	Piste extérieure
Golf	1 terrain	9 ou 18 trous	À l'extérieur
Sport démonstratif	Choix de la municipalité hôtesse		
Petites quilles	Salle de quilles	Minimum de 4 allées	Intérieur
Crosses quilles	Salle de quilles		

Activités récréatives et intergénérationnelles suggérées

Nous n'avons pas toutes les dimensions des salles requises. Cependant, nous pensons que, pour la plupart des activités, les communautés ont déjà des salles appropriées à leur disposition pour recevoir les activités récréatives sans difficulté.

Encore une fois, nous devons avoir un minimum de six activités suggérées. Toutefois, la municipalité hôte peut proposer de nouvelles activités.

DISCIPLINES	ESPACE REQUIS	DIMENSIONS	PARTICULARITÉ
Sac de sable	Une salle (ex.: club d'âge d'or ou autre)	Régulière	À l'intérieur
Baseball poche	Une salle (ex.: club d'âge d'or ou autre)	Régulière	À l'intérieur
Pétanque	4 terrains extérieurs	Selon les règlements	À l'extérieur
Marche prédiction	Sentier extérieur		À l'extérieur
Jeu de palet	Salle intérieure pour un minimum de 4 terrains ou plus	Gymnase ou Curling	À l'intérieur (préférable) ou à l'extérieur
Billard	Centre de billard (Dooley's)	Régulière	À l'intérieur
Rondelles (Washers)	Terrain de jeux	Régulière	À l'extérieur
Dard - Fléchette	Salle Légion canadienne ou une autre salle	Régulière	À l'intérieur
Bridge Carte 45 Carte 10 ou 200	Salle de classe ou autre	Régulière	À l'intérieur
Vélo prédiction	Sur route	10 km	À l'extérieur

Activités culturelles suggérées

Encore une fois, la municipalité hôte peut suggérer des ajouts aux activités mentionnées et/ou remplacer certaines activités par d'autres. Toutefois, nous suggérons un minimum de quatre activités culturelles.

ACTIVITÉS	ESPACE MINIMAL REQUIS	DIMENSIONS	PARTICULARITÉ
Peinture	Salle de classe ou communautaire pour l'atelier	Pouvant accueillir 20 personnes	À l'intérieur ou sous un chapiteau
Photographie	Salle de classe ou communautaire pour l'atelier	Pouvant accueillir 20 personnes ou moins	À l'intérieur ou sous un chapiteau
Théâtre - impro	Salle de classe ou communautaire	Scène normale dans une école ou une salle communautaire	À l'intérieur ou sous un chapiteau
Chant choral	Amphithéâtre scolaire ou salle communautaire ou autre	Une scène avec des estrades pouvant accueillir un minimum de 50 personnes	À l'intérieur ou sous un chapiteau
Conteur	Salle de classe ou communautaire	Pouvant accueillir 20 personnes ou moins.	À l'intérieur ou sous un chapiteau
Exposition des œuvres artisanales ou artistiques	Centre d'exposition ou l'entrée d'un édifice scolaire ou autre	L'espace doit permettre aux artistes d'exposer leurs œuvres.	À l'intérieur ou sous un chapiteau

Activités suggérées reliées au mieux-être

Les activités du volet du mieux-être peuvent varier selon les sujets, l'intérêt et les ressources humaines disponibles dans la communauté hôte.

Tel que mentionné auparavant, la municipalité hôte a la prérogative de suggérer des activités différentes ou d'en ajouter d'autres qui semblent intéressantes ou susceptibles de répondre davantage aux besoins des participants et participantes.

ACTIVITÉS	ESPACE MINIMAL REQUIS	DIMENSIONS	PARTICULARITÉ
Kiosque	Grande salle communautaire ou scolaire pour les exposants	Superficie d'un gymnase simple ou dans une cafétéria	À l'intérieur (avec prises et câbles nécessaires pour l'utilisation d'ordinateurs)
Évaluation de la condition physique	Salle avec de l'équipement pour faire l'évaluation de la condition physique des participants	Salle communautaire ou scolaire	À l'intérieur
Conférence	Amphithéâtre ou une salle appropriée	Endroit pouvant accueillir un minimum de 200 personnes	À l'intérieur
Atelier sur le mieux-être	Trois salles de classe ou autres pour accueillir les animateurs et les participants	Pouvant accueillir un minimum de 20 personnes	À l'intérieur avec l'équipement permettant une présentation PowerPoint ou autre.

7. Programmation culturelle et sociale

(Valeur : 60/340)

- a** La municipalité peut-elle satisfaire les exigences des Jeux de l'Acadie 50+ quant à la tenue des activités culturelles et sociales des Jeux de l'Acadie 50+ ? Décrivez brièvement les sites proposés.

Données de base :

- En ce qui a trait à la cérémonie d'ouverture : il est important de prendre note que quelques (300-400) participantes (athlètes et accompagnatrices et accompagnateurs) en plus des spectatrices et spectateurs sont présents en plus des équipes techniques de radios et de télévision;
- En ce qui a trait à la cérémonie de clôture (dimanche après-midi) : il est important de prendre note que quelques (300-400) participantes et participants (athlètes et accompagnatrices et accompagnateurs) en plus des spectatrices et spectateurs sont présents en plus des équipes techniques de radios et de télévision;
- En ce qui concerne les activités culturelles et sociales organisées à l'intention des PARTICIPANTS : Selon les données approximatives, environ (300-400) participent à ces jeux. Des activités sociales doivent donc être organisées pour les soirées du vendredi et samedi;

Éléments de la mesure et de l'évaluation :

- Évaluation des sites selon les standards;
 - Capacité d'accommodation des spectatrices et spectateurs;
 - Distance entre les sites de compétitions ou d'activités, les sites d'hébergements. Toute compétition ou activité doit se dérouler entre 8 h et 24 h dans un rayon maximum de 50 km de la municipalité hôte;
- b** La municipalité possède-t-elle les ressources humaines nécessaires pour l'organisation du programme d'activités culturelles et sociales ?
- Capacité de recruter un grand nombre de personnes bénévoles (ex. : sécurité);
 - Nombre d'organismes communautaires prêts à s'impliquer;
 - Programme de recrutement des personnes bénévoles.

8. Financement des 6es Jeux de l'Acadie 50+

(Valeur : 40/340)

- a** Quelles sources de financement sont disponibles pour l'organisation de ces 5es jeux en tenant compte des exigences des Jeux de l'Acadie 50+? Être le plus précis possible.

- Nature des commandites potentielles locales et régionales. Quel pourcentage? Donner le nom des commanditaires ciblés et les montants souhaités;
- Réalisme des activités de levée de fonds. Quel pourcentage ?
- Sources de financement autres que celles des Jeux de l'Acadie 50+ et de la municipalité. Quel pourcentage?

- b** Comment le financement des constructions et/ou améliorations des installations sera-t-il effectué ?

- Le réalisme du plan quant à son coût et sa réalisation dans le temps.

Données de base :

- Selon les engagements de la municipalité hôte et des Jeux de l'Acadie 50+, énumérées dans le protocole d'entente les deux parties s'engagent à aider financièrement et de façon directe le Comité organisateur. Ainsi, le Comité organisateur peut compter sur trois sources principales de financement :
 - Une contribution minimale de 10,000 \$ de la municipalité hôte pour la finale.
 - Une contribution financière des Jeux de l'Acadie 50+ de 10 000 \$.
 - Une campagne de financement incluant des activités de commandites (nous n'avons pas de politique de commandite) des Jeux de l'Acadie 50+.
- La municipalité hôte DOIT PRENDRE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ de fournir au Comité organisateur des installations adéquates qui répondent aux normes présentées par les Jeux de l'Acadie 50+ quant à l'organisation des Jeux de l'Acadie 50+.
- Il est très important de prendre note que le financement des installations et le financement des opérations des 5^{es} Jeux de l'Acadie 50+ constituent deux (2) budgets COMPLÈTEMENT séparés, la municipalité hôte étant responsable du budget des installations et le COJA50+ étant responsable du budget de fonctionnement.
- Il est important de prendre connaissance que les Jeux de l'Acadie 50+ n'ont pas de politique de commandite pour le moment.
- Il est entendu que la municipalité hôte et le Comité organisateur doivent assurer le financement des 6^{es} Jeux de l'Acadie 50+.

9. Généralités

(Valeur : 10/340)

À l'aide d'une carte géographique, démontrez l'emplacement de l'ensemble des sites qui seront utilisés pour les 6^{es} Jeux de l'Acadie 50+ (les distances doivent être indiquées).

- Faisabilité des 6^{es} Jeux de l'Acadie 50+ dans un tel contexte géographique

10. Présentation du dossier

(Valeur : 10/340)

À noter que le dossier et la présentation du dossier de candidature font partie des critères d'évaluation de la candidature de la municipalité.

a Présentation écrite :

- Qualité;
- Dossier complet;
- Informations présentées de façon claire.

b Présentation orale:

- Capacité de répondre aux questions;
- Collaboration démontrée;
- Enthousiasme envers les Jeux des aînés de l'Acadie.

ANNEXE A

FORMULAIRES

DE

MISE EN CANDIDATURE

2018



Jeux de l'Acadie 50+



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE PROCESSUS DE SÉLECTION - MUNICIPALITÉ HÔTESSE

6^{es} JEUX DES AÎNÉS DE L'ACADIE DE 2018

NOM DE LA MUNICIPALITÉ	
ADRESSE POSTALE	
PERSONNE-RESSOURCE ET COORDONNÉES	Nom :
	Adresse:
	Code postal :
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE	Résidence :
	Travail :
	Cellulaire :
	Télécopieur :
COURRIEL	

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESSOURCE

DATE DE LA SIGNATURE

Note 1 : Une copie certifiée de la résolution du Conseil municipal confirmant la mise en candidature de la municipalité doit être annexée à la présente.

Note 2 : Si la mise en candidature est faite par plus d'une municipalité, chacune d'elles doit remplir le présent formulaire à raison d'un formulaire par municipalité.

RETOURNER AVANT LE 1^{er} JUILLET 2014
Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick
Jeux des aînés de l'Acadie
C. P. 27100
Dieppe, NB
E1A 6V3